

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LES
PROPRIÉTAIRES VISÉS PAR LA ZONE TAMPON À ROUYN-NORANDA**

À L'USAGE DU MINISTÈRE
N° de la demande :

Le programme d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) vise à offrir une aide financière aux propriétaires admissibles qui possèdent un immeuble résidentiel dans la zone tampon pour leur relocalisation dans un autre milieu de vie. Le cadre normatif peut être consulté à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/ministere/rouyn-noranda/CN_programme_PR_RN.pdf

1. Renseignements généraux

Pour faire une demande d'aide financière, une personne qui est propriétaire d'un immeuble résidentiel situé dans la zone tampon le 16 mars 2023 ou après cette date doit :

- remplir chacune des sections des formulaires de demande d'aide financière – Propriétaire – Renseignements généraux et Renseignements particuliers;
- lire attentivement les sections « 4. Renseignements relatifs au versement d'aide financière » et « 5. Déclaration et engagement du (des) propriétaire(s) », cocher chacun des énoncés, puis signer et dater à l'endroit prévu;
- transmettre les formulaires de demande d'aide financière – Propriétaire – Renseignements généraux et Renseignements particuliers ainsi que les documents demandés (voir la section « Documents à fournir ») :

En personne : En prenant rendez-vous au 873 379-2076

Par courrier : Direction des mandats stratégiques et de la coordination du dossier de la Fonderie Horne
Sous-ministériat aux politiques
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle, 4^e étage
Aile Chauveau
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Chaque copropriétaire doit signer conjointement le Formulaire de demande d'aide financière – Propriétaire – Renseignements généraux et remplir un Formulaire de demande d'aide financière – Propriétaire – Renseignements particuliers. Dans le cas où les copropriétaires font des choix d'habitation différents, il est possible pour chaque copropriétaire de déposer le Formulaire de demande d'aide financière – Propriétaire – Renseignements particuliers à des dates différentes. Chacun et chacune des copropriétaires devra joindre, à sa demande d'aide financière, les documents le ou la concernant.

Pour toute question ou information relative au programme, contactez l'équipe du Ministère :

plan-action-rn@mamh.gouv.qc.ca | 873-379-2076

Les renseignements fournis dans la présente demande d'aide financière pourraient servir aux fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques, le tout dans le respect des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous pourriez également être sélectionné pour répondre à un sondage lorsque le traitement de votre demande sera terminé.

Le cas échéant, le sondage sera facultatif et n'aura aucun effet sur la présente demande.

2. Renseignements sur l'immeuble situé dans la zone tampon

Adresse		
Municipalité		Code postal
Type de bâtiment		
☐ Maison	☐ Triplex	☐ Autre _____
☐ Duplex	☐ Multilogement	☐ Nombre de logement(s) locatif(s) _____

Informations sur le(s) propriétaire(s)

☐ Propriétaire 1	
Prénom et nom (en lettres moulées) ou nom de la société	Quote-part de la propriété (%)
	%
Prénom et nom (en lettres moulées) de la personne représentant la société, s'il y a lieu	Fonction du (de la) représentant(e)

☐ Propriétaire 2	
Prénom et nom (en lettres moulées) ou nom de la société	Quote-part de la propriété (%)
	%
Prénom et nom (en lettres moulées) de la personne représentant la société, s'il y a lieu	Fonction du (de la) représentant(e)

☐ Propriétaire 3	
Prénom et nom (en lettres moulées) ou nom de la société	Quote-part de la propriété (%)
	%
Prénom et nom (en lettres moulées) de la personne représentant la société, s'il y a lieu	Fonction du (de la) représentant(e)

S'il y a plus de trois (3) propriétaires dans l'immeuble situé dans la zone tampon, contactez l'équipe du Ministère :
plan-action-rn@mamh.gouv.qc.ca | 873 379-2076

Vente de l'immeuble à Glencore ☐ À venir			
☐ Offre d'achat acceptée et signée	Date de l'offre d'achat par Glencore (AAAA/MM/JJ)	Montant de l'offre d'achat par Glencore \$	
☐ Vente déjà effectuée	Date de la vente à Glencore (AAAA/MM/JJ)	Prix de vente à Glencore \$	
Frais de notaire liés à la vente de l'immeuble à Glencore \$		Pénalité attribuable à la résiliation du (des) contrat(s) hypothécaire(s) \$	

3. Renseignements relatifs aux pertes de revenus de location – si applicable

Cette section consiste à estimer la perte de revenus de location depuis le 16 mars 2023 pour un logement non reloué depuis sa vacance jusqu'à la vente à Glencore, prévue ou réalisée (maximum 18 mois). Pour chaque appartement laissé vacant, veuillez indiquer ci-dessous le numéro d'appartement, le type de logement, et le loyer au moment du départ de la personne locataire. Indiquez également la date de départ de la personne locataire et le nombre de mois complet écoulé entre celle-ci et la date de la vente, prévue ou réalisée, de l'immeuble à Glencore :

☐ 1 ^e LOGEMENT	# Appartement	☐ 2 ^e LOGEMENT	# Appartement	☐ 3 ^e LOGEMENT	# Appartement	☐ 4 ^e LOGEMENT	# Appartement
Type de logement ☐ Location de chambre ☐ Studio ☐ 1 chambre à coucher ☐ 2 chambres à coucher ☐ 3 chambres à coucher ☐ 4 chambres à coucher ☐ 5 chambres à coucher ☐ 6 chambres à coucher et plus		Type de logement ☐ Location de chambre ☐ Studio ☐ 1 chambre à coucher ☐ 2 chambres à coucher ☐ 3 chambres à coucher ☐ 4 chambres à coucher ☐ 5 chambres à coucher ☐ 6 chambres à coucher et plus		Type de logement ☐ Location de chambre ☐ Studio ☐ 1 chambre à coucher ☐ 2 chambres à coucher ☐ 3 chambres à coucher ☐ 4 chambres à coucher ☐ 5 chambres à coucher ☐ 6 chambres à coucher et plus		Type de logement ☐ Location de chambre ☐ Studio ☐ 1 chambre à coucher ☐ 2 chambres à coucher ☐ 3 chambres à coucher ☐ 4 chambres à coucher ☐ 5 chambres à coucher ☐ 6 chambres à coucher et plus	
Loyer au moment du départ de la personne locataire \$		Loyer au moment du départ de la personne locataire \$		Loyer au moment du départ de la personne locataire \$		Loyer au moment du départ de la personne locataire \$	
_____ Date départ _____ nbre de mois		_____ Date départ _____ nbre de mois		_____ Date départ _____ nbre de mois		_____ Date départ _____ nbre de mois	
☐ 5 ^e LOGEMENT	# Appartement	☐ 6 ^e LOGEMENT	# Appartement	☐ 7 ^e LOGEMENT	# Appartement	☐ 8 ^e LOGEMENT	# Appartement
Type de logement ☐ Location de chambre ☐ Studio ☐ 1 chambre à coucher ☐ 2 chambres à coucher ☐ 3 chambres à coucher ☐ 4 chambres à coucher ☐ 5 chambres à coucher ☐ 6 chambres à coucher et plus		Type de logement ☐ Location de chambre ☐ Studio ☐ 1 chambre à coucher ☐ 2 chambres à coucher ☐ 3 chambres à coucher ☐ 4 chambres à coucher ☐ 5 chambres à coucher ☐ 6 chambres à coucher et plus		Type de logement ☐ Location de chambre ☐ Studio ☐ 1 chambre à coucher ☐ 2 chambres à coucher ☐ 3 chambres à coucher ☐ 4 chambres à coucher ☐ 5 chambres à coucher ☐ 6 chambres à coucher et plus		Type de logement ☐ Location de chambre ☐ Studio ☐ 1 chambre à coucher ☐ 2 chambres à coucher ☐ 3 chambres à coucher ☐ 4 chambres à coucher ☐ 5 chambres à coucher ☐ 6 chambres à coucher et plus	
Loyer au moment du départ de la personne locataire \$		Loyer au moment du départ de la personne locataire \$		Loyer au moment du départ de la personne locataire \$		Loyer au moment du départ de la personne locataire \$	
_____ Date départ _____ nbre de mois		_____ Date départ _____ nbre de mois		_____ Date départ _____ nbre de mois		_____ Date départ _____ nbre de mois	

4. Renseignements relatifs au versement de l'aide financière

Le(s) versement(s) de l'aide financière relativement aux dépenses et pertes de revenus ci-dessus déclarées aux sections 2 et 3 seront effectués selon les coordonnées bancaires fournies dans le Formulaire de demande d'aide financière – Propriétaire – Renseignements particuliers dûment rempli. Dans le cas où il y a des copropriétaires, les versements seront effectués à chacun de ceux-ci au prorata des quotes-parts ci-dessus mentionnées et selon les coordonnées bancaires et postales fournies dans les formulaires de demande d'aide financière – Propriétaires – Renseignements particuliers dûment remplis par chaque copropriétaire.

Rappel

Pour recevoir le(s) versement(s) d'une aide financière dans le cadre du présent programme, vous devez obligatoirement détenir un compte dans une institution financière ayant un établissement situé au Canada et fournir au Ministère vos coordonnées bancaires.

Revenu Québec effectuera le(s) versement(s) de l'aide financière. Assurez-vous que vos coordonnées bancaires et postales auprès de Revenu Québec sont à jour. Si vous n'êtes pas inscrit(e) au dépôt direct, vous devrez le faire en remplissant le formulaire à cet effet sur le site suivant :

- Pour les particuliers : <https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/lm-3/>
- Pour les particuliers en affaires ou les sociétés : <https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/lm-2/>

5. Déclarations et engagements du ou des propriétaires

☐ Je (nous) reconnais (reconnaissons) que les déclarations et engagements faits ou à venir dans le ou les formulaires de demande d'aide financière – Propriétaire – Renseignements particuliers s'appliquent également au présent formulaire.

☐ Je (nous) certifie (certifions) que toutes les informations fournies dans le cadre de cette demande d'aide financière sont exactes.

Signature(s) du ou des propriétaires

Prénom et nom (lettres moulées)	Signature	Date (AAAA-MM-JJ)

Prénom et nom (lettres moulées)	Signature	Date (AAAA-MM-JJ)

Prénom et nom (lettres moulées)	Signature	Date (AAAA-MM-JJ)

Documents à fournir au moment du dépôt de la demande

☐	Formulaire de renseignements généraux rempli et signé par le(s) propriétaire(s).
☐	Formulaire(s) de renseignements particuliers rempli(s) et signé(s) par le(s) propriétaire(s) – une copie par propriétaire .
☐	Copie d'une pièce d'identité valide avec photo, provenant d'une autorité gouvernementale, du ou des propriétaires.
☐	Copie du titre de propriété, daté <u>avant le 16 mars 2023</u>, et permettant d'identifier le(s) propriétaire(s) de l'immeuble situé dans la zone tampon. Si le titre de propriété est daté <u>après le 16 mars 2023</u> : ☐ Copie de la promesse d'achat de l'immeuble situé dans la zone tampon, acceptée par le vendeur avant cette date.
☐	Copie de l'acte de vente à Glencore, signé après le 16 mars 2023, pour l'immeuble situé dans la zone tampon. Si l'acte de vente à Glencore n'est pas signé <u>au moment du dépôt de la demande</u> : ☐ Copie de l'offre d'achat ou de tout autre document émis par Glencore indiquant le prix proposé pour l'acquisition de l'immeuble situé dans la zone tampon. Une fois signée, la copie de l'acte de vente à Glencore doit être transmise dans les meilleurs délais au Ministère pour compléter l'analyse de la demande et effectuer le versement de l'aide financière.
☐	Spécimen de chèque du ou des propriétaires, afin de s'assurer des bonnes coordonnées bancaires.

Autres documents à fournir

Note : Les documents suivants peuvent être fournis au moment du dépôt de la demande, ou dès leur disponibilité. En fonction de la nouvelle situation d'habitation indiquée par la ou les personnes propriétaires dans leur Formulaire de Renseignements particuliers, certains documents pourraient, par ailleurs, ne pas être requis.

Pour toute question, contactez l'équipe du Ministère : plan-action-rn@mamh.gouv.qc.ca | 873 379-2076

Compensation pour la relocalisation

☐	En cas de résiliation du contrat hypothécaire consenti sur l'immeuble situé dans la zone tampon Tout document émis par le prêteur hypothécaire indiquant le montant de la pénalité attribuable à la résiliation du contrat hypothécaire ainsi que la preuve de paiement de cette pénalité par le(s) propriétaire(s). Si ces documents ne sont pas disponibles lors du dépôt de la demande d'aide financière, le requérant doit, pour les fins du calcul du montant maximal d'aide financière lors de l'émission de l'avis d'admissibilité, fournir un document émis par le prêteur hypothécaire indiquant une estimation de la pénalité.
☐	En cas d'acquisition d'un nouvel immeuble résidentiel comparable existant par un ou des propriétaires Copie de l'offre d'achat acceptée par le vendeur pour ce nouvel immeuble. ET Copie de l'acte d'achat signé pour ce nouvel immeuble.
☐	En cas de construction d'un bâtiment résidentiel comparable par un ou des propriétaires Copie de l'acte d'achat d'un terrain, le cas échéant. ET Copie du permis de construction pour un projet d'autoconstruction OU du contrat conclu avec un entrepreneur pour la construction du bâtiment résidentiel.

Autres documents à fournir - Suite

Aide forfaitaire pour les coûts accessoires reliés à la relocalisation

☐	En fonction de la nouvelle situation d'habitation du (ou des) propriétaire(s) Copies des factures ou des soumissions, accompagnées de preuves de paiement, pour tous les contrats concernant des services professionnels admissibles et nécessaires à la relocalisation du ou des propriétaire(s) (notaire, fiscaliste, arpenteur-géomètre, architecte, ingénieur, estimateur de coût de construction, inspecteur en bâtiment).
--------------------------	---

Compensation pour la perte de revenus de location – Si applicable pour le(s) propriétaire(s)

☐	En cas de logement(s) locatif(s) dans l'immeuble situé dans la zone tampon en date du 16 mars 2023, et pour chaque logement locatif devenu vacant après cette date et n'ayant fait l'objet d'aucune relocation jusqu'à la vente de l'immeuble à Glencore : Copie des différents baux résiliés après le 16 mars 2023, accompagnée des plus récents avis de renouvellement (modification), le cas échéant, pour le(s) logement(s) locatif(s) vacant(s). OU En cas d'absence de bail écrit, le propriétaire doit fournir l'écrit qu'il a remis au(x) locataire(s) en vertu de l'article 1895 du Code civil du Québec, accompagné d'une déclaration assermentée confirmant les dates de début d'occupation et de départ du ou des locataires du logement, ainsi que le loyer mensuel reçu.
☐	Copie des avis ou des ententes de résiliation ou de non-reconduction des baux.
☐	Copie des <i>Relevés 31 – Renseignements sur l'occupation d'un logement</i> émis pour la période se terminant le 31 décembre précédant le dépôt de la demande d'aide financière.

Compensation pour la perte du Supplément de revenu garanti – Si applicable pour le(s) propriétaire(s)

☐	Copie de la déclaration de revenus transmise à l'Agence du revenu du Canada par le(s) propriétaire(s) et comprenant la déclaration du gain en capital réalisé suivant la vente, à Glencore, de l'immeuble situé dans la zone tampon.
☐	Copie de l'avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada.
☐	Copie de l'avis ou de la lettre d'Emploi et Développement social Canada confirmant la perte, en tout ou en partie, du Supplément de revenu garanti du ou des propriétaires. OU Toute correspondance démontrant les montants qui auraient pu être émis en l'absence de l'aliénation de l'immeuble situé dans la zone tampon.